

N°CC/46/1.1/2022-40

DECISION COMMUNAUTAIRE

Marché 2018-158 : Mission de Maitrise d'œuvre - Requalification de la place de l'Eglise et de ses abords, sur la commune de Pernes les Fontaines
Signature de l'Avenant n° 2 avec le Bureau d'Etudes NB INFRA

Le Président de la Communauté d'Agglomération « Les Sorgues du Comtat »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211-10 ;

Vu la délibération n° DE/44/5.4/06.07.2022.17 du 6 juillet 2020 par laquelle le Conseil communautaire délègue au Président, pour la durée de son mandat une partie de ses attributions, en le chargeant de prendre toutes décisions sur les matières énumérées à l'article L.2122-22 susvisé ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de réaliser un avenant n° 2 au marché n° 2018-158 concernant la mission de Maîtrise d'œuvre pour la requalification de la place de l'Eglise et de ses abords sur la commune de Pernes les Fontaines afin de modifier l'adresse et le SIRET du Bureau d'Etudes NB INFRA,

DECIDE

Article 1^{er} : de signer l'avenant n° 2 concernant le marché 2018-158 avec le Bureau d'Etudes NB INFRA, résidence VASARELY, Bâtiment H Appart 86, 1 impasse Pierre PIQUET 84140 AVIGNON

Article 2 : Toutes les clauses du marché initial non modifiées par le présent avenant restent inchangées.

Monteux, le 04 mars 2022,

Le Président,



Christian GROS,

Président de la Communauté d'Agglomération
« Les Sorgues du Comtat »



Acte exécutoire

Loi n°82-213 du 2 mars 1982 :

Loi n°82-623 du 22 juillet 1982 :

Envoyé le : 7 mars 2022

Affiché le : 7 mars 2022

**MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES****Mission de Maîtrise d' Œuvre****Requalification de la place de l'Eglise et de ses abords, sur la
Commune de Pernes les Fontaines****Marché : 2018-158****AVENANT N° 2****Changement d'adresse et du SIRET du Bureau d'Etude NB INFRA****A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).**

La Communauté d'Agglomération " Les SORGUES DU COMTAT " - 340, Boulevard d'Avignon - CS 6075
- 84170 MONTEUX, représentée par son Président en exercice, Monsieur Christian GROS.

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.Nouvelle adresse :

Bureau d'Etudes NB INFRA Résidence VASARELY – BAT H – APPART 86 – 1 Impasse Pierre
PIQUET 84140 AVIGNON

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

Numéro de marché : **2018-158**

D - Objet de l'avenant.

L'objet principal de l'avenant est le changement d'adresse et de Siret du Bureau d'Etudes NB
INFRA

Nouvelle adresse : NB INFRA Résidence VASARELY – BAT H – APPART 86 – 1 Impasse
Pierre PIQUET 84140 AVIGNON

Nouveau SIRET de l'Etablissement : 814 576 336 00030

Toutes les autres clauses du marché restent inchangées.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :
(Cocher la case correspondante.)

NON

OUI

E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

A : Monteux, le

Signature
Le Pouvoir Adjudicateur



Christian GROS

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,